

Rentrée scolaire 2009-2010:

**Soutien des membres du corps enseignant en situation
d'enseignement difficile**

**Exposé de Monsieur le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver, Directeur de
l'instruction publique**

Mesdames, Messieurs,

Chers représentants et représentantes des médias,

C'est le premier pas qui compte !

Ce lundi, et le lundi suivant dans la partie francophone du canton, ils seront

9000

à commencer l'école. Radieux, chargés d'attentes, avec peut-être aussi un air de doute, ils feront leurs premiers pas dans leur salle de classe, rencontreront leur maître ou leur maîtresse et prendront possession de leur pupitre, sous les regards curieux de leurs camarades.

Sur l'ensemble du canton, ils seront 102 000 élèves au total qui, de l'école enfantine à la 9^e année, commenceront la nouvelle année scolaire ce jour-là. Quasiment tous les postes d'enseignement ont pu être pourvus pour la rentrée scolaire du 6 août. Il ne reste que trois postes à temps complet vacants qui, à notre avis, devraient encore intéresser des enseignants et enseignantes. Le délai d'inscription court jusqu'à demain ou au début de la semaine prochaine.

Je vous souhaite la bienvenue à notre conférence de presse sur la rentrée scolaire 2009-2010.

Mon exposé comportera cinq parties :

- 1 Introduction
- 2 Effectifs d'élèves à l'école enfantine et à l'école obligatoire
- 3 Nouveautés à l'école enfantine et à l'école obligatoire
- 4 Nouveautés au degré secondaire II
- 5 Révision de la loi sur l'école obligatoire : tour d'horizon

Au point 3, Ruth Bieri, cheffe de projet, vous présentera les solutions qui ont été trouvées pour soutenir es membres du corps enseignant connaissant en situation d'enseignement difficile

1 Introduction

Nos enfants sont-ils heureux de plonger dans cet univers inconnu qu'est l'école ? Attendent-ils cet instant avidement ou le ressentent-ils comme une séparation douloureuse du cocon familial ?

Ou, pour utiliser une formule plus provocatrice, est-ce une entrée dans « la caserne administrative » comme l'a dit récemment un membre du parti conservateur ?

La réalité est, à mon sens, bien différente. Pour les enfants, l'entrée à l'école marque à n'en pas douter un moment unique de leur jeune existence :

- parce que, au contact de leur maîtresse et de leurs camarades, ils apprennent à estimer davantage leurs capacités et
- parce qu'ils prennent plaisir à chanter, bricoler, faire de la gymnastique, lire et compter ensemble;
- parce que, à cet âge, la motivation d'apprendre est d'ordinaire extrêmement élevée¹.

Pour s'ouvrir et exprimer librement leurs pensées, les enfants ont besoin d'être bien dans leur peau et de se sentir appartenir à une communauté. Les enfants sont heureux quand le travail produit est pris au sérieux et loué.² Les enfants et les adolescents ont besoin de reconnaissance et de satisfaction intérieure pour pouvoir mobiliser leurs forces – la tête, le cœur et la main.

Nul ne conteste cependant que, durant leur parcours scolaire, les enfants et adolescents doivent acquérir des aptitudes élémentaires et le bagage de connaissances nécessaire. Nous attendons d'eux qu'ils fassent preuve

- de savoir-faire,
- de sens des responsabilités,
- d'esprit d'innovation

et qu'ils puissent penser et agir de façon autonome.

Ces qualités et compétences ne tombent pas du ciel ; pour pouvoir se développer, elles ont besoin d'espace, d'un climat propice à l'apprentissage et surtout d'un environnement bienveillant.

¹ SEMOS /Selbstkonzept und Motivation in der Schule, eine Längsschnittprojekt der Pädagogischen Hochschule Zürich, Prof. Alex Buff /Yuka Nakamura.

² Etude réalisée en 2007 par la ZDF sous le titre « Wie glücklich sind unsere Kinder? » Prof. Anton A. Bucher, spécialiste en sciences de l'éducation, Université de Salzburg

2 Effectifs d'élèves à l'école enfantine et à l'école obligatoire

2.1 Partie germanophone du canton : léger recul

Comme je l'ai déjà relevé, 102 000 enfants et adolescents fréquenteront en cette nouvelle année scolaire les établissements publics de l'école enfantine et de l'école obligatoire. Comparé à l'année précédente (104 000), cet effectif total accuse un léger recul, confirmant la tendance à la baisse des effectifs. Ce recul aurait été notablement plus élevé si les 500 élèves supplémentaires de l'école enfantine ne l'avaient partiellement compensé. L'intérêt des parents pour l'école enfantine en deux ans a encore augmenté – preuve qu'HarmoS vise juste.

Le nombre de classes à l'école enfantine et à l'école obligatoire présente un tableau analogue : de 5 781 l'année précédente, ce nombre sera inférieur de 50 en 2009-2010.

La baisse la plus significative est observée dans le nombre de classes spéciales dont 70 au moins risquent de fermer. C'est là la conséquence de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les mesures pédagogiques particulières (OMPP) favorisant l'intégration des élèves à besoins particuliers. C'est également le signe que l'application de l'article 17 de la loi sur l'école obligatoire sera effective dans l'année qui commence. Cette baisse, voulue, est toutefois compensée par une nouvelle répartition des ressources dans les écoles.

2.2 Partie francophone du canton : stagnation

Dans les établissements publics de la partie francophone du canton de Berne, 800 enfants au total entreront en première année. En tout, 8 900 enfants et adolescents seront répartis dans 520 classes des établissements publics de l'école enfantine et de l'école obligatoire durant l'année scolaire 2009-2010.

Des innovations pédagogiques seront introduites lors de cette rentrée scolaire. Au degré primaire, les enseignants et enseignantes de 5^e pourront utiliser des modules du nouveau moyen d'enseignement « les religions en Suisse » pour la leçon de religion et éthique. Au degré secondaire, outre la nouvelle méthode d'allemand Geni@l introduite en 7^e année, le maître ou la maîtresse de classe disposera dorénavant d'une leçon d' « éducation générale et gestion de la classe » au cours de laquelle il pourra aborder des thématiques en lien avec l'orientation professionnelle ou encore avec l'éducation à la citoyenneté, à la santé et à l'environnement.

3 Nouveautés à l'école enfantine et à l'école obligatoire

Permettez-moi une brève remarque concernant la partie qui va suivre et qui concerne la politique éducative : les nouveautés introduites à l'école enfantine et à l'école obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II et le tour d'horizon de la révision de la loi sur l'école obligatoire sont à considérer comme faisant partie d'un tout. Ces aspects ont été exposés dans la Stratégie de la formation 2005 et dans celle de 2009. La Stratégie de la formation 2009 sera discutée au Grand Conseil lors de la session de septembre prochain.

3.1 Ecoles favorables aux familles : horaires-blocs et écoles à journée continue

3.1.1 Horaires-blocs

Depuis le 1^{er} août 2009, les horaires-blocs sont effectifs dans tous les établissements de l'école enfantine et de l'école obligatoire du canton de Berne. Ils contribuent à décharger notablement les parents. Les parents actifs professionnellement, en particulier, peuvent désormais compter sur une prise en charge matinale de leurs enfants par l'école du lundi au vendredi, à raison de quatre leçons au moins.

L'utilité des horaire-blocs fait l'unanimité tant chez les parents que dans les directions d'école et auprès du corps enseignant. La mise en œuvre suscite quelques questions principalement dans les écoles enfantines, surtout en ce qui concerne la possibilité de définir un programme réduit pour certains enfants durant la première année d'école enfantine. Des solutions convenables ont pu être négociées à chaque fois entre l'école et les parents.

3.1.2 Ecoles à journée continue

Pour l'année scolaire à venir, des modules d'école à journée continue ou de simples structures de prise en charge scolaire des élèves ont été ouvertes dans 32 communes. Une vingtaine d'autres communes ont élargi leur offre. Alors que l'obligation pour les communes d'offrir des modules d'école à journée continue à partir de dix élèves ne sera effective qu'à compter de l'année scolaire 2010-2011, nombre d'entre elles ont mis en place des structures de prise en charge de leur propre initiative.

Les offres proposées actuellement sont, tout comme les besoins auxquels elles répondent, de nature très diverse : elles vont de la solution intégrative complète à la prise en charge de midi assortie, dans la plupart des cas, d'un encadrement pédagogique.

Les heures de prise en charge varient dans les mêmes proportions. Alors qu'une ville comme Bienna comptabilise 270 000 heures par an, Saint-Imier ou Münsingen par exemple n'en enregistrent que 50 000 et 30 000 respectivement.

(Petite parenthèse : dans le système de l'école à journée continue, le critère déterminant n'est pas le nombre de places mais le nombre d'heures de prise en charge, car la durée de prise en charge varie fortement d'un enfant à l'autre).

Au total, le nombre d'heures de prise en charge annoncé à la Direction de l'instruction publique atteint environ un million.

Il existe toutefois aussi des communes qui au départ proposent seulement le module de devoirs surveillés pour un total de 500 heures de prise en charge. Une formule qui n'en

reste pas moins très appréciée vu que la demande la plus forte est précisément enregistrée du côté de la prise en charge professionnelle des devoirs et de la pause de midi.

3.2 Soutien supplémentaire dans des situations d'enseignement difficiles

L'étude quantitative que nous vous avons présentée en décembre intitulée « Où le bât blesse-t-il ? » a mis en évidence le haut degré d'identification et d'engagement de la grande majorité des membres du corps enseignant bernois. Plus de 60 pour cent d'entre eux se disent très ou majoritairement satisfaits de leur situation professionnelle.

L'étude fait ressortir la nécessité d'agir dans des situations d'enseignement difficiles :

- 22 pour cent des membres du corps enseignant affectés à des classes générales nous ont signalé qu'ils n'arrivent presque plus à venir à bout de leur travail ;
- 43 pour cent sont régulièrement épuisés après une journée de travail.

En même temps, les enseignants et enseignantes des classes générales invoquent explicitement des problèmes de discipline comme étant la source d'une partie des difficultés ainsi que l'hétérogénéité croissante des classes. Ces difficultés sont plus aiguës dans les classes générales que dans les classes secondaires et primaires.

Nous avons l'intention de soutenir davantage les membres du corps enseignant dans leur travail quotidien. Si nous arrivons à accroître leur bien-être, la qualité de la formation dans les salles de classe en sera forcément meilleure. Nous nous sommes donc fondés sur les résultats de l'étude pour lancer des mesures de soutien ciblées.

Les possibilités de décharge et d'aide concernent principalement les enseignants et enseignantes des classes générales, mais également ceux et celles des classes primaires et secondaires, dans la mesure où cela est nécessaire. Nous tenons absolument à éviter de créer une bureaucratie supplémentaire en charge de secourir les enseignants et enseignantes. Ceux-ci doivent au contraire pouvoir obtenir une aide rapidement et facilement.

Le but doit être de stabiliser la classe et de créer un climat propice à l'apprentissage.

En même temps, les ressources supplémentaires serviront à décharger l'école afin qu'elle puisse élaborer une stratégie durable visant à dégager des solutions.

Il s'agit en priorité d'engager des mesures permettant aux membres concernés de restaurer la discipline en général et de rétablir une fois pour toutes dans la classe un climat d'enseignement favorable et une bonne attitude face au travail. D'autres mesures pourront également être prises en fonction des besoins, comme nous l'avons déjà mentionné.

Mme Bieri va maintenant vous exposer concrètement les mesures envisagées:

3.3 Mise en œuvre de l'article 17 relatif à l'intégration

Grâce à la bonne volonté des écoles et des communes et à leur grande mobilisation, la mise en œuvre de cette réforme complexe est en bonne voie. Nombre de communes ont participé aux travaux des directions d'école visant à établir les plans de mesures nécessaires tenant compte de leurs réalités et besoins spécifiques.

Dans beaucoup d'écoles, une période transitoire de deux ans débute le 1^{er} août 2009. Durant cette période, les communes travaillent déjà avec le pool de leçons attribué par le canton. Il est prévu que la mise en œuvre des modèles communaux individuels ou partagés puisse être achevée d'ici août 2011.

Une fois résolues les questions structurelles, il s'agira désormais de vivre l'intégration de l'intérieur et de l'inscrire dans le quotidien de l'école.

La collaboration des enseignantes et enseignants réguliers avec les enseignantes et enseignants spécialisés n'est pas encore partout institutionnalisée. Des formes coopératives comme l'enseignement en tandem doivent être mises en place et testées à plusieurs endroits.

4 Nouveautés au degré secondaire II

C'est à la fin de l'année scolaire 2009/2010 que les premiers gymnasiens et gymnasiennes ayant suivi la formation gymnasiale conforme au nouveau plan d'études cantonal applicable à l'ensemble des écoles termineront leurs études.

Les élèves bernois titulaires de la maturité disposeront ainsi d'un titre qui jouit d'une meilleure comparabilité. C'est une étape importante dans le cadre des travaux d'amélioration de la formation gymnasiale.

La Commission gymnase – haute école a déjà démarré ses travaux. Ceux-ci visent à favoriser le dialogue en vue de l'étape importante que constitue la transition entre le gymnase et l'Université et à améliorer le maillage institutionnel.

Depuis quelques années, le nombre de classes gymnasiales a tendance à diminuer :

En 10^e année, 95 classes ont été ouvertes, soit cinq de moins que l'année précédente. Cette diminution est à attribuer principalement à un recul des admissions au gymnase.

Un rapport cantonal sur les écoles moyennes sera rédigé durant cette année scolaire ; il se fondera sur les discussions actuelles en matière de politique éducative et sur divers rapports et évaluations relatifs à la formation gymnasiale. Le rapport et ses conclusions seront discutés le 26 novembre à l'occasion d'une conférence sur les écoles moyennes puis lors d'un colloque réunissant tous les membres du corps enseignant des gymnases.

Nous vous avons déjà informés au mois de juillet de la situation en matière de places d'apprentissage et des nouveautés introduites dans les écoles professionnelles. Je rappelle ici brièvement la principale nouvelle : le nombre des nouveaux contrats d'apprentissage conclus se situe légèrement en-dessous du niveau de l'année précédente en raison de l'évolution démographique.

Sur les 790 jeunes annoncés qui n'avaient pas encore trouvé de solution de raccordement au 1^{er} juin (jour de référence), la moitié devrait maintenant avoir trouvé soit une place

d'apprentissage soit une offre transitoire. Nous avons de surcroît pris de nombreuses mesures comme vous pouvez le constater sur la fiche d'information ci-jointe.

5 Révision de la loi sur l'école obligatoire en 2012 : tour d'horizon

Dans le cadre de la révision 2012, la Direction de l'instruction publique mise sur la stabilité et la continuité du système scolaire obligatoire : ce qui a fait ses preuves sera poursuivi et les nouveautés ne seront élaborées et appliquées que dans les domaines où elles sont nécessaires et ont de bonnes chances de réussir.

Voici les priorités de la révision :

- l'aménagement du premier cycle primaire (4 ans)
- l'optimisation du degré secondaire I (3 ans)
- le travail social en milieu scolaire

Les changements devraient permettre de mettre en œuvre des projets de la Stratégie de la formation et des accords intercantonaux (concordat HarmoS, convention scolaire romande).

5.1 Aménagement du premier cycle primaire (deux années d'école enfantine et deux années d'école primaire)

Il est prévu d'intégrer les deux premières années du premier cycle élémentaire (correspondant à l'actuelle école enfantine) dans la scolarité obligatoire. Celle-ci durera désormais 11 ans. L'entrée à l'école et la durée de la scolarité seront en principe flexibles. L'enfant pourra accomplir son parcours scolaire plus ou moins rapidement en fonction de son stade de développement.

Le cycle élémentaire de 4 ans (Basisstufe) est un modèle possible de premier cycle élémentaire. Son instauration devrait cependant demeurer volontaire et laissée au libre choix des communes.

Nous reviendrons plus précisément sur la question de l'âge d'entrée à l'école fin août, à l'occasion de notre conférence de presse sur HarmoS.

5.2 Optimisation du degré secondaire I : renforcer les classes générales et améliorer le passage dans la formation professionnelle

La révision de la loi sur l'école obligatoire a pour but de renforcer le secondaire I et d'effectuer des changements uniquement dans les domaines réellement profitables aux élèves. Nous souhaitons éviter de pratiquer des interventions nécessitant un travail de réorganisation important et n'apportant que des avantages minimes, si ce n'est aucun avantage, aux membres du corps enseignant dans l'exercice de leur profession. C'est pourquoi nous nous concentrons sur les idées force suivantes :

Des améliorations ne sont entreprises que dans les domaines où il existe un besoin avéré :

- a. la sélection du degré secondaire I n'est finalement pas supprimée, mais la procédure de passage dans le secondaire I doit être facilitée ;
- b. renforcement des classes « générales » par des améliorations profitant aussi bien aux élèves qu'aux membres du corps enseignant ;
- c. réaménagement de la 9^e année scolaire avec amélioration du passage au secondaire I et au secondaire II pour tous les élèves de 9^e année.

Les formes d'organisation existantes en secondaire seront maintenues et il est recommandé aux communes de tenir des classes générales et secondaires dans les établissements secondaires (pas d'obligation formelle).

La future intégration de l'enseignement gymnasial en 9^e année (GU9) sera examinée dans la cadre de REVOS 2012.

Les solutions esquissées ci-dessus seront développées au fil des travaux de révision de la loi ; leur impact financier sera établi et mis en relation avec l'intérêt pédagogique

5.3 Travail social en milieu scolaire

A ce jour, 30 communes (état 2007), souvent importantes, ont institué le travail social en milieu scolaire dans leurs écoles. Les expériences faites montrent que le travail social en milieu scolaire est à même de décharger les écoles dans le traitement de problèmes sociaux complexes et de défis éducatifs. La mise en place du travail social en milieu scolaire est volontaire. La révision prévue pour 2012 devrait permettre aux communes qui introduisent un travail social en milieu scolaire correspondant aux besoins de pouvoir compter sur une aide financière. Nous privilégions un degré élevé de responsabilité communale, assorti d'une marge de manœuvre importante. Par contre, la clé de financement doit encore être discutée.

6 Conclusion

En résumé, je souhaite souligner encore une fois que le bien-être des enfants et la promotion d'un climat propice à l'apprentissage revêtent une importance primordiale dans notre système scolaire. En effet, les enfants sont mieux à même de développer leurs potentiels s'ils sentent qu'ils peuvent compter sur le soutien et la bienveillance de leurs enseignants et enseignantes. C'est en particulier vrai des plus jeunes qui, la semaine prochaine – ou la semaine suivante dans la partie francophone du canton, seront à l'aube de leur parcours scolaire.

Nos enseignants et enseignantes ont pour rôle de veiller à ce que l'intégration en classe se passe bien et que chacun des enfants – en particulier ceux commençant l'école – puisse développer son individualité. La qualité de l'enseignement dépend d'eux. C'est pourquoi nous entendons également les soutenir dans des situations difficiles et engager des mesures susceptibles de les décharger.

Nous visons avant tout à

- soutenir les membres du corps enseignant
- créer des conditions propices à un bon climat d'apprentissage
- mettre au point des stratégies durables visant à dégager des solutions.

Dans le cadre de REVOS 2012, nous entendons également élaborer les bases nécessaires en vue de revaloriser les classes générales et d'améliorer les chances des élèves de ces classes sur le marché du travail.

477956